



Regularisation des charges locatives

Par **lemarchand_old**, le **25/07/2007** à **22:38**

Bonjour,

Je viens de recevoir ma régularisation de charges annuelles et qu'elle est pas ma surprise de voir le prix de l'eau chaude passée de 9 euros à 15 euros le m³. Quand on a téléphoné pour avoir des explications sur cette augmentation on nous répond que le prix du gaz a augmenté de 25%. Mais 25 % de 9 euros on n'obtient pas 15 euros. Quel est le recours pour exiger un révisement de cette augmentation exagérée ?